

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DE L'ARENA STADE COUVERT**

Département du
PAS-DE-CALAIS

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 062-256202722-20231002-DEL2023_20-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

ARRONDISSEMENT
De LENS

Séance du
02 Octobre 2023

OBJET : Délibération annulant la délibération N°2023-12 du 13 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 02 Octobre, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'Arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sabine FINEZ, Madame Maryse CAUWET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Samia SADOUNE

Pouvoir : Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'Assemblée que le Syndicat Mixte en séance du 13 Février 2023 a délibéré sur le principe sur le recours au centre de gestion du pas de calais et à un cabinet de recrutement et sur la création d'emplois permanents de Directeur/trice Général(e) et Directeur/trice d'exploitation.

Après vérification et demande de la sous-préfecture, il s'avère que celle-ci est caduque.

Madame la Présidente donne les explications et précisions nécessaires pour délibérer.

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** cette présente annulant la délibération N°2023-12 du 13 Février 2023
- **donne** pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous les documents relatifs à cette décision.
« Ont signé au registre les Membres présents »

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
de la publication le

Pour copie conforme

**La Présidente
Florence BARISEAU**